



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT N° 492-2024**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS** que le *Règlement n° 492-2024 (Règlement établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'exercice financier 2025)* était adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024.

L'objet du *Règlement n° 492-2024* est d'établir les tarifs pour certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,  
Ce 18 décembre 2024

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier

**Certificat de publication**

Je, M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 18 décembre 2024, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,  
Ce 18 décembre 2024

  
M<sup>e</sup> Edwin John Sullivan  
Greffier